



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 22 mai 2024 à 20h30

Mairie Les Damps

Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 13 / Quorum : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

Etaient présents : Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoints, Magalie ANFRYE, François ANSEAUME, Vincent BRET, Fabrice HENRY, Brigitte LAFFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA, Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Était absent et avait donné pouvoir : René DUFOUR donne pouvoir à François ANSEAUME.

Secrétaire de séance : Dominique LE HENAFF

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2024
2. Rétrocession des parties communes de l'Orée du bois
3. Eclairage Public : travaux avenue Forêt de Bord par le SIEGE27
4. Point sur l'exécution du budget 2024
5. Végétalisation des cours d'écoles : point sur les travaux
6. Rue des Peupliers : suivi des travaux de voirie
7. Terrain multisports : planning des travaux
8. Fête des Damps
9. Fête de la musique
10. Questions diverses

Séance ouverte à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Lors de la dernière séance du conseil municipal, a été abordé avec la CASE la requalification de l'ancien site BOSCH. Fabrice HENRY demande que dans le compte-rendu soit ajouté deux éléments évoqués lors des échanges. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification. Le compte-rendu est ainsi rédigé :

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE (8 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions)

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de requalification de l'ancien site BOSCH, tel qu'il a été présenté par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) lors de la séance du conseil municipal du 17 avril 2024 ;
- **DE DEMANDER** à la CASE de prendre en compte les éléments suivants pour la suite du projet :
 - De transmettre à la commune l'état actuel de la pollution sur l'ensemble du site ;
 - De communiquer l'estimation du coût total en cas de dépollution du site ;
 - De céder à la commune, la partie végétalisée située au Nord de la parcelle, après l'avoir paysagée. La commune en gèrera ensuite l'entretien ;
 - De connaître l'évolution probable de la pollution à moyen terme ;
 - De connaître les risques sanitaires en fonction des temps d'exposition.

La délibération sera modifiée également.

2. RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DE L'OREE DU BOIS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Par courriel en date du 8 février 2024, l'Association Syndicale Libre du Lotissement « Le Clos de l'Orée du Bois » (ASL) a formulé une demande de rétrocession des parties communes (voirie, espaces verts, réseaux et équipements annexes) dudit lotissement, à la commune.

Le 17 mai, un constat contradictoire a été réalisé sur place pour recenser les désordres actuels (potelets détériorés, trottoirs abimés, etc.) en présence de l'ASL, la CASE, AMEX et la commune. L'ASL s'est engagée à remettre en état les dégradations constatées, avant la rétrocession. AMEX s'est engagé à remplacer les végétaux morts.

Tous les gestionnaires de voirie, réseaux, etc. ont été préalablement consultés pour donner un avis sur ce projet de rétrocession.

Plus concrètement, après la rétrocession, chaque gestionnaire prendra en ce qui le concerne la gestion des actuelles parties communes, et la commune aura à sa charge, la gestion des espaces verts, du mobilier urbain et de la défense extérieure contre l'incendie.

Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur le fait que la rétrocession n'ait pas été directement faite à la commune. Madame le Maire répond que c'est effectivement une possibilité. Cependant, le permis d'aménager qui a été accordé pour ce lotissement prévoyait la rétrocession à l'ASL.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par l'Association Syndicale Libre du Lotissement en date du 8 février 2024,

CONSIDÉRANT L'intérêt pour la commune que la gestion des parties communes lui revienne,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER** le transfert amiable et gratuit de la parcelle référencée A 1946, d'une surface de 4 646 m², et des équipements qui la composent appartenant à l'Association Syndicale Libre « Le Clos de l'Orée du Bois » et charge Madame le Maire d'accomplir toutes démarches afférentes à ce dossier ;
- **DIT** que la matérialisation de l'acquisition sera réalisée par acte notarié ;
- **INDIQUE** que la dépense résultant de la cession sera à la charge de l'Association Syndicale Libre « Le Clos de l'Orée du Bois ».

3. ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX AVENUE FORET DE BORD PAR LE SIEGE27

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Lors de sa réunion du 13 février 2023, le conseil municipal a délibéré pour changer les 25 luminaires vétustes par la technologie LED, côté Nord, de l'avenue Forêt de Bord. Cependant, les travaux n'ont toujours pas été réalisés par le SIEGE27, car lors des études réalisées in situ, il s'est avéré que de nombreux mâts des lampadaires étaient atteints, en leurs bases, de corrosion.

Le projet de 2023 a donc sensiblement évolué et il est proposé au Conseil Municipal que la commune réalise les travaux suivants :

- Suppression des lampadaires situés au Sud de l'avenue ;
- Remplacement des mâts et des luminaires situés au Nord de l'avenue, par des mâts moins hauts, plus esthétiques, et des luminaire LED.

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire de ce projet, le SIEGE27 ne pourra pas le réaliser en maintenance sur une seule année. Il est proposé de faire les travaux sur deux exercices budgétaires :

- En 2024 : la partie située depuis Pont-de-l'Arche jusqu'à la rue de l'Escarpolette ;
- En 2025 : le reste de l'avenue.

Le coût de ce projet pour l'année 2024 est estimé à 33 450 € TTC. Le reste à charge pour commune est estimé à 11 150 €, soit 40% du coût de HT.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la vétusté de certains lampadaires installés avenue Forêt de Bord et du risque important de chute,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de remplacer des luminaires vétustes par des matériels plus puissants et moins énergivores,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les travaux de suppressions et de remplacements des lampadaires tels qu'indiqués ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- **D'INSCRIRE** lors de la prochaine Décision modificative du Budget principal 2024, la dépense correspondante à ces travaux à l'article 2041823 (dépense d'investissement) ;
- **DE SOLLICITER** un financement à hauteur de 50% du reste à charge du H.T. pour la commune auprès de l'Agglomération Seine-Eure, au titre des Fonds de concours de droits communs.

4. POINT SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire fait état des dépenses et recettes pour la période du 1^{er} janvier au 3 mai 2024.

Ce bilan pour les quatre premiers mois de l'année correspond aux prévisions budgétaires.

Il faudra prévoir une décision modificative pour ajuster la dépense correspondant au projet de terrain multisports (prévisionnel : 131 000,00 € / marché conclu : 85 605,41 €), et ajouter la dépense correspondant aux travaux de remplacement des lampadaires avenue Forêt de Bord (+11 150,00 €).

Monsieur Fabrice Henry fait remarquer que le montant des dépenses est plus important que celui des recettes. Madame le Maire lui répond que c'est toujours ainsi en début d'année, et que cela se réajuste toujours en cours d'année ; il y a des dépenses annuelles qui sont payées en une seule fois et en janvier (ex. participation au SDIS, assurances, etc.).

5. VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE : POINT SUR LES TRAVAUX

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Les travaux dans la cour de l'école maternelle ont pris un peu de retard car l'entreprise a des problèmes d'approvisionnement pour les matériaux en bois. Cependant, il est toujours prévu que les travaux pour les 2 cours d'écoles soient terminés pour fin août.

6. RUE DES PEUPLIERS :

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

ENEDIS n'ayant pas respecté ses engagements en termes de calendrier d'exécution des travaux, les travaux de voirie prévus en juillet, sont reportés à septembre 2024.

Les riverains concernés par les travaux seront invités à participer à une réunion d'information le mardi 18 juin à 18 heures, à la maison des associations.

7. TERRAIN MULTISPORTS : PLANNING DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Aurélien ANDRE

La Commune a rencontré les deux entreprises attributaires du marché. Tous les détails de couleurs, etc. ont été validés conformément à ce qui avait été acté en Conseil Municipal.

Planning de travaux :

- 10 au 14 juin : création de la plateforme
- 19 juin (à confirmer) : pose de l'enrobé
- 1^{er} au 5 juillet : installation du multisports

Il est proposé de faire dans la foulée une réception de ce nouvel équipement, avec les habitants et plus particulièrement les jeunes.

Une inauguration avec les officiels est envisagée à l'automne, en même temps que l'inauguration de la végétalisation des cours d'écoles.

8. FÊTE DES DAMPS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame Camus présente le programme de la fête des Damps (1^{er} et 2 juin). A ce jour il a une vingtaine d'inscrits pour le repas du samedi midi, et 7 personnes pour la sortie vélo.

Elle invite les membres du Conseil Municipal à participer à cet évènement.

9. FÊTE DE LA MUSIQUE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame Camus présente les festivités qui seront organisées pour la fête de la musique le 21 juin. La communication en sera faite auprès des habitants juste après celle de la Fête des Damps. Les élus sont invités à participer à la soirée et aussi à apporter leur aide à l'organisation.

10. QUESTIONS DIVERSES

VIDEOPROTECTION : La Commune a rencontré le référent de la gendarmerie sur ce dossier afin de connaître son avis sur les 2 technologies possibles : la fibre ou la radio. Il a indiqué que la radio suffisait largement pour nos besoins. D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a déclaré complet notre demande de financement FIPD. Le Conseil Départemental quant à lui a déjà annoncé qu'il subventionnerait ce projet à hauteur de 20%. Le Conseil Municipal a confirmé que ce projet sera réalisé début 2025.

NUISANCES SONORES : Une nouvelle réunion sera organisée le 19 juin, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de la DREAL, pour évoquer les nuisances sonores des usines VPK, BEA et ASHLAND implantées à Alizay.

BARRIERE DU PONT : La barrière a de nouveau été vandalisée. La commune est en attente du devis pour sa réparation.

MAISON GUEROULT : Madame le maire va signer l'acte de rétrocession ce vendredi 24 mai chez le notaire. De fait, cette maison abandonnée reviendra de plein droit à la commune.

PANNEAUX ELECTORAUX : Compte-tenu du nombre de listes validées par le Conseil Constitutionnel pour les élections européennes du 9 juin prochain (37), et conformément aux directives de l'Etat, la commune va uniquement installer les panneaux d'affichage rue de la Croix Maurice (au niveau du stade de foot).

REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE BOSCH : Fabrice Henry demande si la CASE a répondu aux interrogations de la commune concernant le projet et la pollution sur le site. Madame le Maire lui répond que la commune n'a rien reçu à ce jour. Une relance sera faite début juin, en même temps que pour le cahier des charges de l'appel à projet qui est attendu pour la fin mai.

La séance est levée à 21h50.

Le Président de séance,
Le Maire,
Katia CAMUS

La Secrétaire de séance,
Dominique LE HENAFF

